



Contrat Publicitaire

Contrat de publicité entre le Tennis Club Saint-Maurice, dénommé ci-après TCSM

Et _____, dénommé ci-après annonceur.

Art. 1 Objet du contrat

Mise à disposition par le TCSM d'une surface de publicité de 2.5 m² (bâche de 1 x 2.5m) sur les treillis entourant ses courts de tennis à Epinassey.

Il est possible d'ajouter une option « avec publicité sur internet » (cf. Art. 5 Prix). Pour cette option, le TCSM s'engage à faire de la publicité à l'annonceur sur son site internet (www.tcst-maurice.com) ainsi que sur le site de réservation en ligne des courts (tennislibre) à part égale avec les autres annonceurs.

Art. 2 Durée du contrat

Ce contrat est conclu pour une durée de trois ans. Après cette période, il se renouvelle tacitement d'année en année.

Art. 3 Dénonciation du contrat

Le présent contrat peut être dénoncé par l'une ou l'autre des parties après trois ans moyennant un préavis de 3 mois.

Art. 4 Fourniture du support publicitaire

Le support publicitaire, l'impression et les autres coûts y relatifs sont à la charge de l'annonceur via le forfait « première année » (cf. art. 5). Le support publicitaire reste propriété de l'annonceur. Paiement à la signature du présent contrat. La livraison et la pose de la bâche sont organisées par le TCSM.

Il appartient à l'annonceur de fournir le visuel¹ d'impression à : info@tcst-maurice.com

Type de bâche	Description technique	Coût
Bâche dim. 1000 x 2500 mm (2.5m ²)	Bâche microperforée Mesh. Impression en blanc sur fond bleu foncé	Inclus dans forfait de 1 ^{ère} année

¹ Les fichiers acceptés sont les suivants:

a)Format vectoriel: EPS, AI, PDF. Polices vectorisées, calques aplatis, fichier en mode CMJN. Attention, les fichiers comprenant des masques ou des transparences sont à éviter. Si c'est le cas, veuillez exporter vos documents en format image TIF ou JPG, **minimum 150dpi à l'échelle 1:1**.

b)Format image: TIF, JPG, PSD, EPS, PDF. Calques aplatis, sans tracés, fichier en mode CMJN.

Art. 5 Prix (cocher l'option désirée)

Option « Sans publicité sur internet»

- 1ère année : la somme de CHF 300.00 est demandée. Ce forfait comprend les frais liés au support publicitaire et à l'impression, ainsi que la contribution annuelle (sponsoring).
- Dès la deuxième année, la contribution annuelle (sponsoring) pour la surface publicitaire s'élève à CHF 200.00 par année.

Option « Avec publicité sur internet »

- Cette option coûte CHF 50.00 de plus par année que l'option « sans publicité sur internet ». Soit CHF 350.00 pour la 1ère année et CHF 250.00 dès la 2ème année.

Par ailleurs, un lot (bon, cadeau,...) pour la tombola du souper de soutien serait vivement apprécié.

Art. 6 Entretien

Le TCSM s'engage à faire son possible pour maintenir les bâches en bon état. Les réparations à exécuter pour cause de vieillissement sont à la charge de l'annonceur.

Fait en deux exemplaires.

Pour l'annonceur

Prénom et Nom _____

Entreprise _____

Adresse _____

Téléphone _____

Email _____

Fax _____

Lu et approuvé, le _____

Signature(s)

Pour le TCSM

Lu et approuvé, le _____

Observations _____

Signatures